

M. le Président: Le député de Don Valley-Est qui invoque le Règlement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

PRÉSUMÉE CITATION INCORRECTE PAR LA REVUE *MACLEANS*

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) m'a attribué une observation qu'il a tirée du magazine *Maclean's* de cette semaine. D'après lui, j'aurais déclaré que le coût des sous-marins dépassait l'entendement. Je tiens à faire une mise au point. Je n'ai rien dit de tel. J'ai bien dit que ce coût suscitait de véritables inquiétudes chez certains de mes électeurs. J'ai bien dit que certains de mes électeurs craignaient que ces sous-marins ne soient un jour armés. J'ai également ajouté qu'en tant que gouvernement il nous faut réellement mieux informer le public. Je ferais également une mise en garde à cette étape-ci au sujet du programme; certes, je l'appuie, il faut aller de l'avant, mais pas trop vite. Le public a besoin d'être bien informé à mesure que nous mettons le programme en oeuvre.

PRÉSUMÉE CITATION INCOMPLÈTE PAR LA REVUE *MACLEAN*

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur le Président, mon rappel au Règlement est presque similaire à celui de mon collègue. Le leader parlementaire du NPD dit citer le magazine *Maclean's* du 18 juillet selon lequel il y a une chose que j'aurais du mal à expliquer. Comme d'habitude, les néo-démocrates ne se donnent pas toujours la peine de lire l'article en entier. Je dois cependant avouer cette fois-ci que même si le leader parlementaire du NPD l'avait lu, il ne cite pas exactement ce que j'ai dit. Le magazine *Maclean's* en effet ne rapporte pas tout ce que j'ai dit. Quoi qu'il en soit, ai-je dit, 8 milliards de dollars représentent toute une somme. Il est très difficile d'en expliquer la dépense, mais une fois compris qu'elle s'étalera sur une période de 25 ans et qu'elle ne représente que 300 millions par année, je n'ai plus aucune difficulté. C'est encore beaucoup d'argent, mais cela ne me pose absolument aucun problème. Il en coûtera beaucoup plus pour moderniser la flotte. J'ai dit également qu'au moins 65 p. 100 du projet sera réalisé au Canada, et que cela créera 55 000 années-personnes de travail.

• (1540)

Je tiens simplement à bien faire comprendre que le NPD ne m'a pas cité correctement et que le magazine *Maclean's* n'a pas rapporté tout ce que j'avais dit. Je n'ai aucune difficulté à défendre ma position. Elle est très facile à expliquer. Il est dommage que mon honorable ami n'ait pas au moins lu tout l'article.

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'ai un rappel au Règlement.

M. le Président: Je vais accorder la parole au député de Regina-Ouest qui veut faire un rappel au Règlement. J'espère

Air Canada

que le député de Regina-Ouest ne va pas poursuivre le débat de cet après-midi sur la défense.

M. Benjamin: Loin de moi cette pensée. Je tiens seulement à citer le poète. M'est avis que les deux derniers intervenants protestent trop.

M. le Président: Sur cette note, nous pourrions peut-être passer à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LA PARTICIPATION PUBLIQUE AU CAPITAL D'AIR CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. de Cotret: Que le projet de loi C-129, prévoyant la prorogation d'Air Canada sous le régime de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes ainsi que l'émission et la vente de ses actions au public, soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. le Président: Lorsque la Chambre a levé la séance à 13 heures, le député de Regina-Est (M. de Jong) avait la parole. Puisqu'il n'est pas ici, je donnerai la parole au député de Regina-Ouest (M. Benjamin).

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, est ou ouest, dans le cas de Regina les deux sont conciliables.

Je suis ravi d'avoir l'occasion d'essayer de persuader le gouvernement de changer d'avis au sujet de ce projet de loi, qui est fondé entièrement sur la pire sorte de mythe. Je voudrais parler de certains arguments précis du gouvernement et de ceux en dehors du Parlement qui ont essayé de justifier la privatisation de l'une des meilleures compagnies aériennes du monde en invoquant la gestion des affaires. Le plan d'entreprise d'Air Canada lui-même montre pourquoi ce projet de loi est injustifié, inutile et un gaspillage de l'argent des contribuables, de l'argent des investisseurs canadiens et de l'argent qu'aurait reçu autrement Air Canada.

Je parlerai d'abord du plan d'entreprise quinquennal d'Air Canada qui va jusqu'en 1991 inclusivement. Ce plan exclut expressément toute privatisation ou vente d'actions au grand public. Air Canada précise explicitement que son plan quinquennal n'envisage pas la privatisation. Le plan d'entreprise d'Air Canada précise:

La rentabilité s'améliore pendant toute la période de prévision, de même que le ratio d'endettement car la dette actuelle est remboursée et aucun nouvel endettement n'est nécessaire. D'ici 1990, le rendement de l'avoire de l'actionnaire atteint l'objectif de l'entreprise. Les bénéfices non répartis continuent à s'accroître régulièrement durant cette période.

C'est sans ce projet de loi, monsieur le Président. Air Canada n'a pas changé son plan d'entreprise quinquennal depuis que le gouvernement a présenté ce projet de loi. Air Canada continue de fonctionner sur la base de son plan d'entreprise quinquennal qui n'inclue aucune privatisation.